



Comité Social d'Administration des 15 et 16 mai Déclaration au Ministre

Madame la Présidente,

Permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue.

Votre parcours professionnel qui vous a amenée à travailler dans le département des Landes, a dû vous sensibiliser sur des sujets importants pour notre ministère, notamment la crise sanitaire en aviculture et les incendies de forêt. L'Alliance du Trèfle, en continuité avec le travail opéré auprès de votre prédécesseure, vous apportera sa vision et ses propositions. C'est le cas pour la mise en œuvre de la police unique de l'alimentation nécessitant des moyens humains conséquents.

Ces premiers mois de 2023 ne resteront pas dans nos mémoires comme exemplaires en termes de démocratie et de dialogue social. Et pourtant, le besoin d'un dialogue social sincère n'a jamais été si criant. C'est la raison pour laquelle l'Alliance du Trèfle espère que ce nouveau mandat, qui s'engage officiellement ce jour, soit l'occasion de renouer le dialogue et d'œuvrer conjointement dans l'intérêt mutuel du ministère et de ses agents, titulaires comme contractuels.

Protection sociale, rémunérations, télétravail, fin de carrière, gestion de crises, attractivité des missions et renouvellement des compétences ... les sujets ne manquent pas !

L'Alliance du Trèfle entend apporter des propositions et réagir aux projets ministériels dans un esprit constructif par des amendements dans l'intérêt des agents et de la qualité du service public. Mais encore faut-il que ces propositions soient entendues et examinées par l'administration avec une réelle volonté de prise en compte. Malheureusement, le déroulement des premiers groupes de travail nous interpelle sur la place ou la marge de manœuvre, accordée au dialogue social et à la négociation.

Nous commencerons donc ce premier CSA par une alerte vous invitant à plus d'ouverture pour écouter, mais surtout entendre, par notre intermédiaire, les voix des agents. Prenez en compte leurs besoins, leurs difficultés, voire leur détresse, mais aussi, leurs propositions concrètes d'amélioration et d'évolutions !

L'Alliance du Trèfle dénonce le manque de moyens des services RH de proximité comme de l'administration centrale, surchargés et en incapacité d'informer les agents sur leurs droits et les nouveautés et de répondre à leurs sollicitations.

L'une des premières préoccupations des agents est bien évidemment la question de leur rémunération face à l'inflation subie depuis 2021. La revalorisation du point d'indice de 2022 a été vraiment insuffisante. Les agents nous font part de leurs difficultés financières quotidiennes. Il est urgent de réviser les grilles indiciaires. Nous profitons de cette demande pour vous indiquer qu'il est actuellement impossible de trouver sur l'intranet du MASA les grilles indiciaires des agents. Un outil simulant des fiches financières pour des agents qui souhaiteraient faire une mutation semble nécessaire.

L'année 2023 est celle de la revoyure pour le RIFSEEP de nombreux corps. L'Alliance du Trèfle souhaite instamment que cet exercice soit l'occasion de revaloriser les primes, lesquelles ont subi un net tassement avec l'avènement de ce dispositif. Ce doit être aussi l'occasion d'établir enfin l'équité entre l'enseignement et les autres secteurs du Ministère, en particulier pour les IAE employés dans l'enseignement supérieur agricole et dont les responsabilités et missions continuent d'être ignorées eu égard au niveau indécemment de primes qui leur est octroyé.

Par ailleurs, nous vous invitons à allouer dès cette année une subvention nettement plus importante pour l'ASMA, pour qu'elle remplisse pleinement tous ses rôles, accompagnement des agents pour activités sociales, culturelles et sportives, ainsi que de soutien aux agents en difficultés.

Nous appelons votre attention sur la situation d'insuffisance, sans précédent depuis plus de 20 ans, des effectifs de vétérinaires pour assurer l'inspection en abattoir. Le MASA veut-il réellement mettre fin à ces carences qui lui valent des condamnations par la justice administrative ? Si oui il faudra revoir notablement la rémunération des vétérinaires contractuels, déconnectée des montants versés dans le secteur privé.

Avant que le Ministre n'ait répondu aux demandes intersyndicales de précisions sur les délégations des contrôles en remise directe et de la réalisation des prélèvements officiels, les appels à candidatures ont été lancés sans que le projet n'ait été détaillé devant cette instance.

L'impact du transfert des missions aux régions sur l'activité des SEA rend plus complexe l'évaluation de leurs besoins en contractuels. La complexité et la longueur des procédures, liée à la multiplicité des acteurs, doivent être réduites faute de quoi, là aussi les forces nécessaires feront défaut.

Nous souhaitons également appeler votre attention sur les risques induits par la demande de la Première Ministre aux Préfets pour qu'ils emploient plus massivement le droit de dérogation à la réglementation française, sachant que ces possibilités de dérogation couvrent le champ de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt. Quel poids auront localement nos missions et notre cœur de métier face à l'emploi et l'économie locale ? Comment préserver une égalité face à la loi quand chaque Préfet va l'interpréter au vu des enjeux locaux ? Nous espérons votre soutien pour nos collègues dans les territoires lorsqu'ils mettront en avant l'intérêt du respect de la réglementation pour la préservation des milieux, notamment forestiers ou agricoles.

Nous vous demandons de mettre en place avant l'été un groupe de travail sur la pénibilité des métiers ne pouvant être exercés par des agents âgés. Il faut aussi réfléchir à des formations spécifiques d'accompagnement pour les agents dont la carrière va s'allonger indéniablement, compte tenu de cette réforme des retraites qui leur a été imposée. Elles serviront à leur donner des pistes pour une fin de carrière adaptée, ainsi qu'un nouveau souffle, en découvrant par exemple de nouveaux métiers. Tous doivent pouvoir se sentir considérés et utiles à la communauté de travail.

Le contrat de fin de carrière est un outil précieux qui permet en particulier aux IAE qui n'ont pas pu valider leur divisionnariat en cours de carrière de bénéficier d'une inscription au tableau en toute fin de carrière (CFC court) ou plusieurs années plus tôt moyennant un renforcement de leurs missions. Depuis la réduction des prérogatives des CAP, nous n'avons aucune visibilité sur leur mise en œuvre et les réponses à nos questions précises sont trop évasives et ne peuvent nous satisfaire. Nous attendons donc une réponse argumentée à notre question diverse posée sur le sujet.

Madame la Présidente, il est urgent de donner des signaux forts de confiance et de considération du ministère envers ses agents. Les demandes que nous venons d'évoquer en sont des occasions. Ce premier CSA en même temps que votre arrivée a indubitablement une portée symbolique pour les agents qui sont dans l'attente de ces signaux.

